

## Championnat suisse juniors individuel U10/U12/U14/U16 (CSJI)

(Règlement valable dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021)

Afin de faciliter la lecture, seule la forme masculine est utilisée par la suite, elle inclut le féminin.

### Chapitre I: Forme

#### Art. 1 Principe

<sup>1</sup> La Fédération suisse des échecs (FSE) organise chaque année le Championnat suisse juniors individuel U10/U12/U14/U16 (CSJI).

<sup>2</sup> Quatre tournois qualificatifs ainsi qu'un tournoi final sont organisés dans chaque catégorie.

<sup>3</sup> Un tournoi final regroupe de plus les meilleures jeunes filles dans les catégories MU10/MU12/MU14/MU16. La Commission des échecs juniors (CEJ) définit les modalités de cette compétition dans une annexe à ce règlement.

#### Art. 2 Responsabilité

<sup>1</sup> La CEJ est responsable de l'organisation du championnat. Elle en nomme un responsable parmi ses membres.

<sup>2</sup> La CEJ peut déléguer l'organisation des tournois qualificatifs et du tournoi final à une section de la FSE ou à un groupe d'intérêt libre. La CEJ veille à une prise en considération équitable des régions.

<sup>3</sup> Les organisateurs suivent les **directives de tournoi définies par la CEJ** en vigueur dès le **1<sup>er</sup> septembre 2021**.

<sup>4</sup> La CEJ fixe les dates des tournois qualificatifs et du tournoi final en consultation avec les organisateurs.

<sup>5</sup> La **CEJ fixe le montant de la finance d'inscription**. Le montant actuel se trouve dans les directives de tournoi de la CEJ.

<sup>6</sup> L'organisateur prépare un **budget** à l'attention de la CEJ et le soumet au plus tard 60 jours avant le tournoi au responsable du Championnat suisse U10 à U16.

### Chapitre II: Règles de compétition

#### Art. 3 Durée

<sup>1</sup> Chaque tournoi qualificatif dure trois jours, en principe du vendredi soir au dimanche.

<sup>2</sup> Le tournoi final dure quatre jours, en principe du jeudi au dimanche, resp. durant la Pentecôte du vendredi au lundi.

#### Art. 4 Droit de participation

<sup>1</sup> Sont autorisés à participer tous les membres de la FSE âgés l'année de la finale

1. de 10 ans ou plus jeune dans la catégorie U10,
2. de 12 ans ou plus jeune dans la catégorie U12,
3. de 14 ans ou plus jeune dans la catégorie U14,
4. de 16 ans ou plus jeune dans la catégorie U16.

<sup>2</sup> Tout participant dans toute catégorie à un tournoi qualificatif ainsi qu'au tournoi final doit être membre de la FSE. Des exceptions sont possibles sous réserve d'une demande au responsable du Championnat suisse U10 à U16.

### **Art. 5 Organisation de tournoi**

<sup>1</sup> L'organisateur peut mettre en place un Open, mais ce n'est plus obligatoire. Cet Open ne doit pas forcément être intégré dans la catégorie U16.

### **Art. 6 Légitimation pour le titre, statut d'autres joueurs**

<sup>1</sup> Sont **légitimés pour le titre** les joueurs répondant aux critères suivants avant le dernier tournoi qualificatif:

1. Nationalité suisse  
ou
2. Joueurs avec domicile en Suisse mais non affiliés à une fédération étrangère de la FIDE (donc fédération FIDE SUI ou aucune)

<sup>2</sup> Ont de plus **le droit de participer**:

1. Les joueurs d'une fédération FIDE étrangère avec domicile en Suisse.  
ou
2. Les joueurs de la fédération FIDE LIE avec domicile dans la Principauté du Liechtenstein.

### **Art. 7 Inscriptions hors délai**

<sup>1</sup> L'organisateur du tournoi qualificatif respectif connaît le nombre exact de joueurs inscrits et peut déterminer sur cette base s'il reste encore des places disponibles, resp. si l'infrastructure permet d'accepter des joueuses ou joueurs supplémentaires. L'organisateur n'est pas tenu de prendre en compte les inscriptions parvenues après le délai d'inscription.

### **Art. 8 Appariements**

<sup>1</sup> Les appariements sont effectués au moyen d'un programme d'appariement reconnu par la FSE.

<sup>2</sup> Le classement de tournoi (TWZ) des listes de départ:

1. Pour les tournois sans classement FIDE: classement suisse (LC) ou Elo le plus élevé entre LC et FIDE.
2. Pour les tournois avec classement FIDE: Elo le plus élevé entre LC et FIDE.

<sup>3</sup> Dans le cas où des joueurs sans classement suisse ni classement FIDE possèdent un autre classement national, celui-ci peut être pris en compte.

### **Art. 9 Liste de classement**

<sup>1</sup> Tous les tournois sont pris en compte pour la liste de classement de la FSE. Les parties rapides (rondes 1 à 3) ne sont pas considérées.

<sup>2</sup> Classement FIDE:

1. Tous les tournois de la catégorie U16 (tournois qualificatifs et tournoi final).
2. Le tournoi final U14; dans la mesure du possible également les tournois finaux U12 et U10.
3. Si possible et en consultation avec le responsable CEJ également les tournois qualificatifs des catégories U14 et U12.

### **Art. 10 Règles**

<sup>1</sup> Les règles actuelles de la FIDE sont valables. Des exceptions peuvent être définies par la CEJ.

<sup>2</sup> Les propositions de nulle (rondes 4 à 7) ne sont autorisées qu'à partir du 31<sup>e</sup> coup. Dans le cas où une partie se termine par la nulle sur accord mutuel avant le 31<sup>e</sup> coup, l'arbitre principal peut décider du résultat 0:0.

### **Art. 11 Délai de forfait**

<sup>1</sup> Celui qui n'est pas présent à l'échiquier au début de la ronde ne perd pas la partie s'il arrive à l'échiquier dans les 30 minutes suivant l'heure de début officielle de la ronde.

<sup>2</sup> Le joueur fautif reçoit un avertissement de l'arbitre.

### **Art. 12 Comportement**

<sup>1</sup> Le silence et l'interdiction d'analyse s'imposent dans la salle de tournoi durant les périodes de jeu. Le code de conduite défini par la CEJ s'applique à tous les joueurs, accompagnants et spectateurs.

## Chapitre III: Tournois qualificatifs des catégories U10 à U16

### Art. 13 Tournois qualificatifs U10 à U16: mode et cadence

- <sup>1</sup> Chaque tournoi qualificatif dans les catégories U10 à U16 se joue en sept rondes au système suisse.
- <sup>2</sup> La cadence des rondes 1 à 3 est de 15 minutes pour toute la partie plus 3 secondes d'incrément par coup. La notation n'est pas obligatoire.
- <sup>3</sup> La cadence des rondes 4 à 7 est de 90 minutes pour toute la partie plus 30 secondes d'incrément par coup. La notation est obligatoire durant toute la partie.

### Art. 14 Classement des tournois individuels

- <sup>1</sup> Le classement final est établi selon les points obtenus, en cas d'égalité selon les Buchholz.
- <sup>2</sup> En cas d'égalité de points et de Buchholz, la somme des points Buchholz est déterminante pour la distribution des coupes ou des médailles.
- <sup>3</sup> Si l'égalité persiste, le classement est établi par ordre croissant d'âge.

### Art. 15 Points de rang

- <sup>1</sup> Le premier rang reçoit 50 points de rang, le deuxième 45 points de rang, puis 41, 38, 36, 34, 32, 30, 29, 28, 27, 26, etc. jusqu'à 1 (minimum).
- <sup>2</sup> Les joueurs ayant le même nombre de points et le même Buchholz reçoivent le même nombre de points de rang (points du meilleur rang).

### Art. 16 Score individuel et score global

- <sup>1</sup> Tous les joueurs obtiennent un score individuel par tournoi qualificatif, calculé comme suit: dix fois le nombre de points obtenus ajoutés aux points de rang.
- <sup>2</sup> Le score global cumule les trois meilleurs scores individuels (maximum un résultat supprimé).
- <sup>3</sup> Dans le cas où 4 tournois sont organisés, les trois meilleurs scores individuels déterminent le score global. Si 3 tournois sont organisés, les deux meilleurs scores individuels comptent pour le score global.

### Art. 17 Qualification directe pour la finale

- <sup>1</sup> Le joueur le mieux classé de chaque tournoi qualificatif et autorisé à participer se qualifie directement pour le tournoi final.
- <sup>2</sup> Si le joueur le mieux classé autorisé à participer est déjà qualifié, la qualification revient au joueur suivant le mieux classé et autorisé à participer.
- <sup>3</sup> Les mieux classés ayant le même nombre de point et le même Buchholz se qualifient tous directement pour le tournoi final, à condition qu'ils soient autorisés à participer.

## Chapitre IV: Tournoi qualificatif de la catégorie U16 avec Open

### Art. 18 Mode et cadence

- <sup>1</sup> Les tournois qualificatifs de la catégorie U16 peuvent être organisés comme tournois Open.
- <sup>2</sup> Une liste de classement finale séparée est établie pour les joueurs du groupe d'âge U16.
- <sup>3</sup> Chaque tournoi qualificatif se joue en sept rondes au système suisse.
- <sup>4</sup> La cadence des rondes 1 à 3 est de 15 minutes pour toute la partie plus 3 secondes d'incrément par coup. La notation n'est pas obligatoire.
- <sup>5</sup> La cadence des rondes 4 à 7 est de 90 minutes pour toute la partie plus 30 secondes d'incrément par coup. La notation est obligatoire durant toute la partie.

### Art. 19 Classement

- <sup>1</sup> Le classement final est établi selon les points obtenus, en cas d'égalité selon les Buchholz.
- <sup>2</sup> En cas d'égalité de points et de Buchholz, la somme des points Buchholz est déterminante pour une éventuelle distribution des coupes.

³ Si l'égalité persiste, le classement est établi par ordre croissant d'âge.

#### **Art. 20 Points de rang**

¹ Le premier rang reçoit 50 points de rang, le deuxième 45 points de rang, puis 40, 36, 32, 29, 26, 23, 20, 17, 14, 12, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 pour tous les rangs suivants.

² Les joueurs ayant le même nombre de points et le même Buchholz reçoivent le même nombre de points de rang (points du meilleur rang).

#### **Art. 22 Score individuel et score global**

¹ Tous les joueurs obtiennent un score individuel par tournoi qualificatif, calculé comme suit: dix fois le nombre de points obtenus ajoutés aux points de rang.

² Le score global cumule les trois meilleurs scores individuels (maximum un résultat supprimé).

³ Dans le cas où 4 tournois sont organisés, les trois meilleurs scores individuels déterminent le score global. Si 3 tournois sont organisés, les deux meilleurs scores individuels comptent pour le score global.

#### **Art. 23 Qualification directe pour la finale**

¹ Le joueur le mieux classé de chaque tournoi qualificatif et autorisé à participer se qualifie directement pour le tournoi final.

² Si le joueur le mieux classé autorisé à participer est déjà qualifié, la qualification revient au joueur suivant le mieux classé et autorisé à participer.

³ Les mieux classés ayant le même nombre de points et le même Buchholz se qualifient tous directement pour le tournoi final, à condition qu'ils soient autorisés à participer.

## **Chapitre V: Tournoi final des catégories U10 à U16**

#### **Art. 24 Qualification U10 à U16**

¹ Seize joueurs par catégorie participent au tournoi final, dont:

1. Jusqu'à 2 joueurs sélectionnés par le coach des juniors de la FSE avant le premier tournoi qualificatif et après consultation avec le responsable du Championnat suisse juniors individuel U10 à U16, qui reçoivent une Wildcard; ces joueurs sont dispensés de qualification (préqualifiés).
2. Les joueurs directement qualifiés à l'issue des tournois qualificatifs.
3. Les autres joueurs ayant le meilleur score global (Art. 16 resp. Art. 22) jusqu'à la limite de 16 participants. En cas d'égalité de score global, la Commission des tournois juniors de la FSE décide.
4. En cas de désistement, les 4 joueurs de réserve (rang 17-20 au score global) se verront proposer la participation par ordre de classement. Au cas où aucun des 4 joueurs de réserve ne participe ou que des joueurs supplémentaires sont requis, la Commission des tournois juniors de la FSE propose la participation au(x) joueur(s) de son choix.

² Les joueurs qualifiés pour le tournoi final reçoivent une invitation personnelle. La CEJ peut fixer une éventuelle participation aux frais d'hébergement.

#### **Art. 24a Qualification U8**

**La CEJ a décidé lors de sa séance du 27 mai 2020 que les 8 meilleur(e)s joueuses ou joueurs U8 participant dans la catégorie U10 peuvent se qualifier pour un propre tournoi final U8.**

¹ Huit joueurs participent au tournoi final, dont:

1. Les joueurs directement qualifiés à l'issue des tournois qualificatifs.
2. Les joueurs ayant le meilleur score global des tournois qualificatifs U10, jusqu'à ce que la limite de huit participants soit atteinte.

#### **Art. 25 Mode et cadence**

<sup>1</sup>Le tournoi final se joue en sept rondes au système suisse. Les couleurs de la première ronde sont tirées au sort.

<sup>2</sup>La cadence est de 90 minutes pour toute la partie plus 30 secondes d'incrément par coup.

#### **Art. 26 Classement final**

<sup>1</sup>En cas d'égalité de points, le classement est établi selon les départages suivants: 1. Points Buchholz 2. Somme des Buchholz 3. Confrontation(s) directe(s), si tous les joueurs ont joué l'un contre l'autre.

<sup>2</sup>Dans le cas où les meilleurs classés légitimés pour le titre possèdent le même nombre de points, ceux-ci jouent un match de départage entre eux. La CEJ règle les modalités des matches de départage dans une annexe à ce règlement.

#### **Art. 27 Titre, distinctions**

<sup>1</sup>Le meilleur classé légitimé pour le titre est Champion suisse de la catégorie respective de son tournoi final.

<sup>2</sup>Les trois premiers classés reçoivent chacun une coupe ou une médaille.

<sup>3</sup>Les meilleurs classés reçoivent un prix en espèce. Le tournoi final U8 fait exception.

## **Chapitre VI: Litiges**

#### **Art. 28**

<sup>1</sup>Chaque organisateur prévoit en consultation avec le responsable CEJ un nombre suffisant d'arbitres remplissant les prérequis pour son tournoi (pour un tournoi pris en compte pour le classement Elo FIDE, minimum un arbitre national ou plus haut).

<sup>2</sup>L'arbitre responsable décide en cas de litige.

<sup>3</sup>Les recours contre une décision de l'arbitre peuvent être déposés dans un délai d'une heure après avoir pris connaissance de la décision, sous forme écrite ou par e-mail à l'arbitre principal. La Commission de recours, composée d'un membre de la CEJ ainsi que de 2 représentants des joueurs (entraîneurs), décide de manière définitive. Les deux représentants des joueurs sont désignés avant le début du tournoi par l'organisateur en consultation avec la CEJ.

## Annexe 1: Modalités de départages (Art. 26 Classement final)

### 1. Règles de base

1. Seul le titre de Champion suisse se joue aux départages, même si plus de deux joueurs légitimés pour le titre sont impliqués. Le reste du classement final du tournoi reste dans tous les cas inchangé selon Art. 26.
2. Dans une première phase se jouent des parties de départage à la cadence de 10 minutes pour toute la partie plus 10 secondes d'incrément par coup (cadence rapide).
3. Si l'égalité persiste entre deux joueurs ou plus après la première phase, les joueurs concernés jouent une deuxième phase. Les parties de départage de la deuxième phase se jouent à la cadence de 5 minutes pour toute la partie plus 3 secondes d'incrément par coup (cadence blitz).

### 2. Règles particulières pour la première phase de départages selon le nombre de joueurs

1. Si *deux joueurs* sont concernés, ils jouent deux parties avec couleurs inversées. Le joueur ayant le meilleur classement selon Art. 26 peut décider de la couleur avec laquelle il souhaite commencer.
2. Si *trois ou quatre joueurs* sont concernés, ils jouent un tournoi fermé en trois rondes. Avec trois joueurs, celui qui a le meilleur classement selon Art. 26 décide avec quelle couleur il souhaite jouer sa partie contre le deuxième meilleur classé. Avec quatre joueurs, les deux joueurs ayant le meilleur classement selon Art. 26 ont deux fois les blancs.
3. Si *plus de quatre joueurs* sont concernés, le responsable du Championnat suisse juniors individuel U10 à U16 choisit la solution la plus adaptée et la communique aux participants. Il prend particulièrement en compte le temps à disposition pour la tenue de l'ensemble des départages.

### 3. Règles particulières pour la deuxième phase de départages selon le nombre de joueurs

1. Si *deux joueurs* sont concernés, ils jouent deux parties avec couleurs inversées. Le joueur ayant le meilleur classement selon Art. 26 peut décider de la couleur avec laquelle il souhaite commencer. En cas de nouvelle égalité après la deuxième phase, le joueur ayant le meilleur classement selon Art. 26 est déclaré vainqueur.
2. Si *trois ou quatre joueurs* sont concernés, ils jouent un tournoi au système de coupe en deux manches. Dans chaque manche, les joueurs appariés ensemble jouent deux parties avec couleurs inversées, le joueur ayant le meilleur classement selon Art. 26 pouvant à chaque fois choisir la couleur. Si une manche se termine par l'égalité, le joueur avec le meilleur classement selon Art. 26 est déclaré vainqueur. Avec trois joueurs, le joueur ayant le meilleur classement selon Art. 26 est dispensé de la première manche et affronte lors de la deuxième manche le vainqueur de la première. Avec quatre joueurs, le joueur avec le meilleur classement selon Art. 26 affronte le quatrième dans la première manche, et le deuxième affronte le troisième. Les deux vainqueurs s'affrontent finalement dans la deuxième manche.

## Annexe 2: Règlement du tournoi final des jeunes filles MU10/MU12/MU14/MU16 (Art. 1 al. 3)

### 1. Qualification

1. Six joueuses par catégorie participent au tournoi final, dont: 1. Les jeunes filles qui se sont directement qualifiées pour un tournoi final U10/U12/U14/U16 (Art. 17 resp. Art. 23 ou dispensée par le coach juniors de la FSE (préqualification selon Art. 24, al. 1);
2. D'autres jeunes filles avec le score global le plus élevé (Art. 16 resp. Art. 22) jusqu'à ce que la limite de six participantes soit atteinte. 2. En cas d'égalité au score global, le coach des juniors de la FSE décide.
3. Les joueuses qualifiées pour le tournoi final reçoivent une invitation personnelle. La CEJ peut fixer une éventuelle participation aux frais d'hébergement.

### 2. Mode et cadence

1. Le tournoi final à rondes complètes se joue en cinq rondes dans toutes les catégories.
2. Les numéros de départ sont tirés au sort.
3. La cadence est de 90 minutes pour toute la partie plus 30 secondes d'incrément par coup.

### 3. Appariements, classement et autres règles de compétition

1. La table d'appariement usuelle pour les tournois à rondes complètes est utilisée.  
Ronde 1: 1 - 6, 2 - 5, 3 - 4;  
Ronde 2: 6 - 4, 5 - 3, 1 - 2;  
Ronde 3: 2 - 6, 3 - 1, 4 - 5;  
Ronde 4: 6 - 5, 1 - 4, 2 - 3;  
Ronde 5: 3 - 6, 4 - 2, 5 - 1;
2. Les règles de compétition selon Art. 7 à Art. 10 s'appliquent.
3. En cas d'égalité de points, le classement final est établi comme suit:
  1. Sonneborn-Berger
  2. Confrontation directe
4. Seul le titre de Championne suisse est en jeu en cas de départages, même entre plus de deux participantes légitimées pour le titre. Le reste du classement demeure inchangé selon la liste de classement finale du tournoi (Annexe 2: Art. 3, al. 3).

### 4. Départages

1. Dans une première phase, les joueuses les mieux classées légitimées pour le titre ayant le même nombre de points disputent chacune une partie de départage à la cadence de 10 minutes pour toute la partie plus 10 secondes d'incrément par coup (cadence rapide). Les couleurs sont inversées par rapport à la partie normale.
2. Si deux joueuses ou plus ayant le même nombre de points sont toujours en tête du classement, une deuxième phase (cadence blitz) se joue. Avec exactement deux joueuses, deux parties de départage (avec couleurs inversées) se jouent à la cadence de 5 minutes pour toute la partie plus 3 secondes d'incrément par coup.
3. Si plus de deux joueuses sont concernées, la direction du tournoi détermine le mode de départage adéquat et le communique aux participantes. Elle prend ici particulièrement en considération le temps à disposition pour la tenue de l'ensemble des départages.
4. Dans le cas où l'égalité persiste après la fin des départages, la liste de classement initiale fait foi (Annexe 2: Art. 3, al. 3).

Cette annexe peut être adaptée par la CEJ avant l'organisation du tournoi final si la situation actuelle après le dernier tournoi qualificatif est telle que trop peu de joueuses se sont qualifiées dans une catégorie pour le tournoi final ou que trop peu de joueuses se sont inscrites au tournoi final.